

FICHE DE POSTE

Fonction publique

Fonction publique de l'Etat

Intitulé du poste

Chargé.e de dématérialisation Lutte contre l'Habitat
Indigne (H/F)

Identification du poste

Catégorie : ☐ A ☒ B ☐ C

Domaine / métier : Habitat

Statut : ☒ vacant ☐ susceptible d'être vacant

Nature de l'emploi : ☒ emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels ☐ ouvert
uniquement aux contractuels

Emploi de référence RMFP : CHARGE E / CHARGE DE L'HABITAT INDIGNE

Code EP : FPAMT061

Affectation

Direction/pôle : Direction de l'expertise et des politiques publiques

Département/service : Service Habitat Digne et Durable (SHDD)

Date de vacance du poste : 1/06/2026

Localisation : 170 bis Bd du Montparnasse – 75014 Paris

Déplacement : ☐ oui ☒ non

Contrat

Durée hebdomadaire de travail : 35h (7h/jour)

Télétravail possible : ☒ oui ☐ non

Management : ☐ oui ☒ non

Temps plein : ☒ oui ☐ non (préciser la durée du temps partiel)

Nature du contrat : ☐ besoin pérenne ☒ besoin temporaire (moins de 12 mois)

Durée du contrat : 3 mois

Descriptif du poste

Vos principales missions

Au sein du Service Habitat Digne et Durable composé d'une dizaine d'agents, le(la) chargé(e) d'opérations contribue à la mise en œuvre de la politique publique de lutte contre l'habitat indigne au travers notamment du dispositif de résorption de l'habitat insalubre et traitement de l'habitat insalubre réparable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière (RHI-THIRORI). Il(elle) est chargé(e) de l'instruction des opérations de RHI-THIRORI en liaison avec les territoires et de l'exécution budgétaire de ces opérations (engagement et paiement).

A titre subsidiaire, le(la) chargé(e) d'opérations est également amené(e) à assurer l'exécution budgétaire de l'ensemble de la direction en lien avec la direction des affaires financières et comptables (DAFC).

Il(elle) travaille étroitement avec la chargée de mission lutte contre l'habitat indigne.

Vos principales activités :	Faciliter l’instruction des opérations de lutte contre l’habitat indigne au titre de la RHI THIRORI • Déployer une plateforme de dépôt numérique pour l’instruction des opérations de RHI THIRORI sur demarche.numerique.gouv.fr ; • Rédiger les éléments pédagogique d’utilisation de la plateforme ; • Mettre en œuvre le suivi statistique de la plateforme ; • Présenter la plateforme au sein • Assurer le suivi statistique des opérations ; Appuyer le fonctionnement du service habitat digne et durable • Assurer des missions de traitement statistique et de bilan • Numériser des courriers (RHI THIRORI, RNC, Humanisation...) En fonction des priorités du service et de l’Agence, le(la) chargé(e) de dématérialisation de LHI pourra être amené(e) à appuyer ponctuellement les autres chargés de mission du service sur d’autres types de missions.
<u>Descriptif du profil recherché</u>	
Le profil idéal	Expérience : Une expérience professionnelle préalablement acquise au sein d’une administration publique constituerait un atout pour ce poste. Diplômes et formation : Bac + 3 minimum
<u>A propos de l’offre</u>	
Informations complémentaires	Recrutement par : - Contrat de droit public d’une durée de trois mois (prolongation possible) ; - Contrat de 35h par semaine / 7h par jour - Droits à congés de 25 congés annuels - Télétravail : sur autorisation, à hauteur maximum de 2 jours par semaine
Compétences	<u>Savoir-être</u> • Travail en équipe et en transversalité • Rigueur, méthode • Aisance relationnelle • Autonomie et prise d’initiatives <u>Savoir-faire</u> • Savoir rendre compte. • Qualités organisationnelles <u>Savoir</u> • Connaissances en logiciel de bureautique ; • Si possible, connaissance institutionnelle des politiques publiques
<u>Descriptif de l’employeur</u>	
L’Anah agit pour la rénovation, l’amélioration et l’adaptation de l’habitat privé dans tous les territoires et au bénéfice de tous les Français. L’Agence aide les propriétaires à concevoir et à réaliser leurs projets de travaux, en leur accordant des aides financières. Elle finance également les collectivités locales et leurs opérateurs dans le cadre de leur politique locale de l’habitat pour intervenir sur leur territoire, rénover les centre-anciens et lutter contre les logements vacants ou indignes. L’Anah pilote France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat. Elle est l’un des acteurs majeurs de la politique de rénovation énergétique des logements grâce à la distribution de MaPrimeRénov'. En 2025, l’Agence a accordé 4,39 milliards d’euros d’aides pour permettre la rénovation de près de 379 428 logements.	

Aujourd'hui l'Anah accompagne aussi la perte d'autonomie avec MaPrimeAdapt', la principale aide de l'État pour l'adaptation à la perte d'autonomie pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

L'Agence compte plus de 300 agents de profils extrêmement diversifiés, de tous statuts (fonctionnaires, contractuels, apprentis, stagiaires...). Le panel des expertises recherchées est aussi large que les métiers de l'Agence sont variés.

Descriptif du service

La direction est composée de trois services :

- Service Habitat Digne et Durable ;
- Service des politiques d'adaptation et de rénovation énergétique ;
- Service Observation, Etudes et Evaluation.

Les missions de la DirEPP consistent à :

- Élaborer les politiques d'intervention de l'agence et animer les partenariats nationaux nécessaires à leur mise en œuvre ;
- Assurer le pilotage et l'animation nationale des programmes nationaux ;
- Produire, capitaliser et diffuser des données, de la connaissance et de l'évaluation ;
- Contribuer au déploiement des politiques d'intervention, au conseil et à l'appui des territoires dans leur mise en œuvre (outillage méthodologique et opérationnel/ expertise sur projets complexes) ;
- Contribuer au développement des compétences et à une expertise de qualité en matière d'habitat privé ;
- Co-piloter le développement d'outils numériques relatifs à la connaissance sur les aides et l'habitat (bénéficiaires et professionnels).

Au sein de la Direpp, le Service Habitat Digne et Durable est plus spécifiquement chargé de l'expertise et du pilotage des politiques suivantes :

- Interventions auprès des copropriétés fragiles et en difficulté ;
- Interventions sur le parc locatif privé ;
- Interventions en matière de lutte contre l'habitat indigne et de lutte contre la vacance des logements dans le parc privé ;
- Interventions sur le périmètre des quartiers anciens.

Ces domaines d'expertise doivent permettre de faciliter la mise en œuvre sur les territoires des dispositifs de l'Anah, mais aussi de préparer l'évolution de ses régimes d'aides et des modalités d'interventions de l'Anah.